

- COMMUNE DE SOUMENSAC -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 avril 2023

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : **11**

Nombre de membres en exercice : **11**

Date de convocation du Conseil Municipal : **28/03/2023**

Date d'affichage de la convocation : **28/03/2023**

**L'an deux mille vingt-trois,
Et le 4 avril,**

À 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur PATISSOU Bernard, Maire.

Présent(e)s : Mmes **MAURY- BOUET** Annie. **CHATEAUNEUF** Béatrice. **FRAMARIN** Valérie.
VAN DE VEN Adrienne.

Mrs **PATISSOU** Bernard. **GATEL** Alain. **LESPINE** Roland. **SIMEON** Lionel.

Absent(s) excusé(s) : Mrs **DELAGE** Olivier. **TESTET** Jacques. **VAN DE VEN** Jean.

Pouvoir(s) : NÉANT

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121 7 du Code général des collectivités territoriales.

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Le Conseil Municipal a désigné **Mme MAURY-BOUET** pour remplir les fonctions de secrétaire.

ORDRES DU JOUR :

- Approbation du compte rendu du CM du 14/03/2023
- Délibération approuvant le régime des amortissements des immobilisations et la fongibilité des crédits
- Vote du Compte Administratif 2022
- Vote du Compte de Gestion 2022
- Affectation des résultats 2022
- Vote des taux des 4 taxes
- Vote du Budget Prévisionnel 2023
- Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

OBJET : VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le compte de Gestion est en accord avec le contrôle du percepteur.

À l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal vote le Compte de Gestion 2022.

OBJET : AFFECTATION DES RÉSULTATS 2022

Après avoir voté le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2021, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal affecte les résultats suivants :

Affectation des résultats 2021 :

Excédent de FONCTIONNEMENT :	29 122.93 €
Excédent reporté:	69 468.92 €
Soit un excédent de FONCTIONNEMENT cumulé :	98 591.85 €
Déficit d'INVESTISSEMENT :	18 740.05 €
Restes à réaliser :	0.00 €
Soit un besoin de financement de :	18 740.05 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 : EXCÉDENT:	98 591.85 €
Affectation complémentaire en réserve à l'article 1068 :	18 740.05 €
Résultat de fonctionnement reporté à l'article 002 :	79 851.80 €
Résultat d'INVESTISSEMENT reporté EXCÉDENT à l'article 001 : Déficit	18 740.05 €

OBJET : VOTE DES TAUX DES 4 TAXES

Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à fixer le taux des taxes locales pour 2023, et propose qu'ils restent inchangés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de voter le taux des taxes comme suit :

•	Taxe foncière bâti	31,59 %
•	Taxe foncière non bâti	37,97 %
•	Taux CFE	12,67 %

OBJET : VOTE DU BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, de voter le Budget Prévisionnel 2023 comme suit :

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL (suite)

Dépenses de fonctionnement :	286 190.05 €
Recettes de fonctionnement :	286 190.05 €
Dépenses d'investissement :	252 630.84 €
Recettes d'investissement :	252 630.84 €

OBJET :

QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 22 h 30.
Le Maire,
M. Bernard PATISSOU.